



DOSSIER D'INSCRIPTION

A retourner au secrétariat de l'Académie Amorim **au plus tard le 21 mai 2010** accompagné :

- d'un court C.V du candidat,
- d'une introduction d'une page environ présentant les travaux et les motivations du candidat
- d'une synthèse de l'ouvrage mis en compétition (une quinzaine de pages + la bibliographie) sur support informatique et par e-mail: information@academie-amorim.com + sortie papier.

Académie Amorim – C/o Agence YESwecan
12 rue Vivienne – 75002 Paris
T. +33(0) 1 40 26 11 40 – F. +33(0) 1 40 26 11 61

Je soussigné

Demeurant :

.....
.....

Tel :Fax :

E Mail :

Propose l'ouvrage :

.....

Pour concourir :

Au Grand Prix de l'Académie Amorim

Au Prix Chêne Liège de l'Académie Amorim

(le Prix du Fondateur est désigné parmi l'ensemble des travaux soumis)

Certifie être l'auteur des travaux que je livre à l'Académie Amorim

Certifie être le maître de recherche désigné par l'équipe ayant réalisé les travaux proposés pour le Grand Prix de l'Académie Amorim, et, de ce fait, être mandaté par cette équipe pour recevoir la récompense attribuée au lauréat.

Participe en représentant une personne morale (laboratoire, centre de recherches...) habilitée à recevoir la récompense par le biais de son représentant légal

M.....

J'ai pris connaissance du règlement du concours et en approuve les termes.

A.....le.....

Signature

REGLEMENT

Les Prix décernés par l'Académie Amorim ont pour objet de favoriser le développement d'une carrière en même temps que d'améliorer les connaissances sur le vin et son environnement.

Conditions de participation des candidats

- . Les candidats doivent avoir atteint la majorité légale et être étudiants, auteurs, chercheurs, juristes, économistes, sociologues, ethnologues ou scientifiques, ayant produit des travaux traitant de l'oenologie.
- . Un ouvrage déjà présenté à l'Académie ne peut être admis à re-concourir.
- . Un même candidat (personne physique) ne peut se voir décerner qu'un seul Prix.
- . Les candidats peuvent présenter leurs travaux à titre individuel ou en équipe.
- . Une personne morale (laboratoire de recherche, organisme professionnel..) peut présenter ses travaux.
- . Le Prix ne peut être décerné qu'à la personne physique auteur des travaux ou représentant l'équipe avec laquelle elle concoure ou à une personne morale qui aura désigné son représentant.
- . Les candidats dont les ouvrages ont été retenus pour concourir doivent certifier, sous leur responsabilité, être l'auteur ou représenter les auteurs de l'ouvrage pour lequel ils concourent.
- . Les ouvrages des lauréats seront publiés dans la collection "Académie Amorim", publication non-commerciale destinée à un usage interne et à la presse.
- . Une édition électronique est réalisée sur Internet.
- . Les ouvrages proposés en compétition ne seront pas retournés au candidat.

Présentation des documents remis

Il est demandé d'adresser les candidatures accompagnées de :

- . Un court C.V du candidat
- . Une introduction d'une page présentant les travaux et les motivations du candidat
- . Une synthèse de l'ouvrage d'une quinzaine de pages et la bibliographie sur support informatique (cd ou e-mail) ainsi qu'une sortie papier.

Date limite de dépôt des candidatures : 21 mai 2010

Les ouvrages présentés en langue étrangère devront parvenir 10 jours avant la date de clôture du concours pour être traduits en français, soit le 11 mai 2010.

L'ouvrage intégral pourra être demandé aux candidats.

Critères de sélection des ouvrages

Qualité du thème abordé, caractère d'actualité, caractère novateur, rigueur de la démarche, qualité de la synthèse, qualité de la rédaction, qualité de la bibliographie.

Le Comité de sélection se réserve le droit de nommer un comité restreint chargé d'établir une présélection des ouvrages en compétition.

Confidentialité

Le Comité de sélection s'engage à la plus grande confidentialité sur les travaux soumis à son appréciation.

Récompenses

Le Grand Prix doté de 5 000 € récompense des travaux de thèse d'oenologie

Le Prix du Fondateur doté de 3 000 € récompense des travaux portant sur le vin et son environnement orientés vers les sciences humaines, sociales, économiques ou juridiques

Le Prix Chêne Liège doté de 3 000 € récompense les travaux sur le liège et le bouchage des vins

Les récompenses peuvent ne pas être attribuées chaque année si les travaux présentés sont jugés insuffisants.

Remise de Prix

Le Prix sera remis au lauréat à l'occasion d'une réception officielle en présence des membres du Comité de Sélection, des anciens lauréats, de la presse et d'institutionnels de la filière viti-vinicole.

Elle a lieu en novembre. Le lieu et la date exacts seront communiqués aux lauréats en même temps que les résultats.